

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, en date du 30 septembre 1886, ont été nommés :

M. J. E. Donnelly, vicaire à Saint-Antoine à Montréal ; M. P. Kiernan, vicaire à Saint-Antoine à Montréal ; M. J. Giguère, vicaire à Saint-Paul l'Ermitte ; M. J. Malette, vicaire à Saint Charles à Montréal ; M. F. X. Limoges, vicaire à Berthier, M. F. X. Plante, vicaire à Sainte-Cunégonde ; M. A. Harnois, vicaire à Saint Cyprien.

Les exercices du Saint-Rosaire, commencés le premier du mois, dans toutes les églises, sont tous les soirs suivis par une foule pieusement recueillie.

Les fidèles se sont empressés de répondre à l'appel du Souverain-Pontife qui, en accordant pour cette année, la grâce extraordinaire du jubilé, exhortait, en ces termes, tous les chrétiens à la prière :

“ Dans toutes les circonstances difficiles de la chrétienté, toutes les fois qu'il arriva à l'Eglise d'être affligée de dangers extérieurs ou de maux intérieurs, nos pères, les yeux levés au ciel, nous ont appris d'une manière éclatante comment et où il fallait demander la lumière de l'âme, la force de la vertu et des secours proportionnés aux circonstances ; car le précepte de Jésus-Christ, — *Demandez et vous recevrez*, — était profondément gravé dans les esprits. ”

De toutes ces prières, c'est la pratique du Saint-Rosaire que Notre Très Saint-Père le Pape a plus instamment recommandée à la piété du peuple chrétien.

En 1883, dans Son Encyclique du 1er septembre, Léon XIII, vu “ la condition si difficile des temps présents ”, exhortait tous les chrétiens à réciter en commun ou en particulier le pieux office du Rosaire pendant tout le mois d'octobre.

L'année suivante, le Pape renouvelait ses pieuses prescriptions, car, disait-il : “ La permanence des causes qui nous ont porté l'an dernier à exciter la piété publique nous fait un devoir d'exhorter cette année encore le peuple chrétien à persévérer dans la pratique du Rosaire de Marie et à mériter ainsi l'efficace protection de la Mère de Dieu. ”

L'année dernière, aux approches du mois d'octobre, Léon XIII voulant qu'on persévérât dans la prière à Marie, ordonnait “ que tout ce qu'il avait institué les deux années précédentes pour le mois du Rosaire fut également observé cette année *et les années suivantes tant que dureront les circonstances présentes*, et qu'il ne sera pas donné à l'Eglise de remercier Dieu d'avoir rendu au Souverain-Pontife sa pleine et entière liberté. ”

En l'année actuelle ces circonstances sont tout aussi mauvaises, sinon aggravées : le Souverain-Pontife, loin de jouir de sa liberté, est de plus en plus exposé aux attaques de ses ennemis. Aussi le